

## Cette procédure m'oblige :

- ▶ à étudier dès maintenant, et **avant le 20 mars**, les différentes possibilités de poursuite d'études qui s'offrent à moi
- ▶ à classer mes candidatures par ordre de préférence **avant le 31 mai**
- ▶ à répondre à **la proposition d'admission** qui me sera faite
- ▶ à participer à la procédure complémentaire, si aucune proposition d'admission ne m'a été faite.

**ATTENTION :** le classement des candidatures est essentiel : la proposition d'admission qui me sera faite sera la mieux placée possible dans l'ordre de mes vœux et les vœux suivants ne me seront donc pas proposés.

## Pour construire mon projet d'avenir, je ne suis pas seul(e) :

### Je peux en parler et obtenir conseil auprès :

- du professeur principal
- du conseiller d'orientation-psychologue
- de mes professeurs
- des personnes qui exercent une activité professionnelle qui m'intéresse
- des étudiants qui suivent une formation à laquelle je pense
- des services d'information et d'orientation des universités

Et bien sûr, auprès de mes parents, mes ami(e)s....

### Je consulte les publications de l'Onisep, notamment :

- l'« Après Bac » régional (parution décembre)
- l'« Après Bac » national (parution janvier)
- les revues « Parcours »

### Je participe aux différentes actions d'information

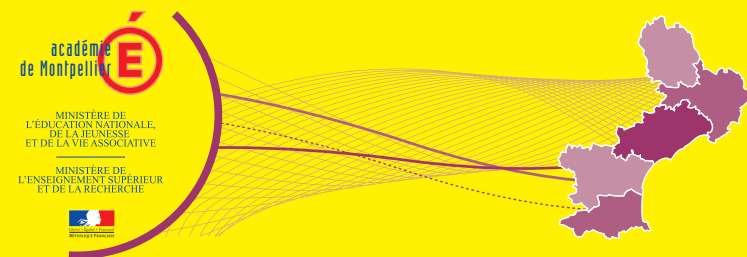
- dans mon lycée
- au centre d'information et d'orientation
- à des salons des métiers et des formations (Tous les salons sont sur [www.ac-montpellier.fr/orientation](http://www.ac-montpellier.fr/orientation))
- lors des journées portes ouvertes

## Je m'informe sur internet

Université de Montpellier I : [www.univ-montp1.fr](http://www.univ-montp1.fr)  
Université de Montpellier II : [www.univ-montp2.fr](http://www.univ-montp2.fr)  
Université de Montpellier III : [www.univ-montp3.fr](http://www.univ-montp3.fr)  
Université de Nîmes : [www.unimes.fr](http://www.unimes.fr)  
Université de Perpignan : [www.univ-perp.fr](http://www.univ-perp.fr)

**Je peux demander l'avis de l'université sur mon projet d'étude en 1<sup>ère</sup> année de Licence en me connectant à son site ou sur [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)**

- IUT de Béziers : [www.iutbeziers.univ-montp2.fr](http://www.iutbeziers.univ-montp2.fr)
- IUT de Montpellier et son antenne de Sète : [www.iutmontp.univ-montp2.fr](http://www.iutmontp.univ-montp2.fr)
- IUT de Nîmes : [www.iut-nimes.fr](http://www.iut-nimes.fr)
- IUT de Perpignan et ses antennes de Carcassonne et Narbonne : [www.univ-perp.fr/fr/UFR\\_et\\_instituts/iut.html](http://www.univ-perp.fr/fr/UFR_et_instituts/iut.html)
- Lycées de l'académie de Montpellier : <http://www.ac-montpellier.fr/sections/academie/structure-academique/colleges-lycees/sites-web-etablissements>
- Rectorat de Montpellier : [www.ac-montpellier.fr/orientation](http://www.ac-montpellier.fr/orientation)
- Edufrance : [www.edufrance.fr](http://www.edufrance.fr)
- Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)
- Portail étudiant du ministère de l'éducation nationale : [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)
- Portail de l'enseignement agricole : [www.portea.fr](http://www.portea.fr)
- Portail spécifique : [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)



# Admission postbac 2012 corrigée

En 2012, pour poursuivre des études supérieures en France dans l'enseignement public ou privé sous contrat dans une des formations suivantes :

- Brevet de technicien supérieur (BTS)
- Brevet de technicien supérieur Agricole (BTSA)
- Classe de mise à niveau en arts appliqués
- Classe de mise à niveau en hôtellerie
- Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE)
- Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures (CPES)
- Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST)
- Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)
- Diplôme des Métiers d'Art (DMA)
- Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)
- Licence (L1)
- Première année commune aux études de santé (PACES)
- Ecoles d'architecture, d'art, de commerce, d'ingénieurs

Je saisis ma candidature en **1<sup>ère</sup> année** sur le portail national

[www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)

## PREMIÈRE ÉTAPE

Je m'informe  
à partir du **jeudi 1<sup>er</sup> décembre**

Je saisis mes candidatures  
du **vendredi 20 janvier**  
jusqu'au **mardi 20 mars**

sur le portail :  
**www.admission-postbac.fr**

## DEUXIÈME ÉTAPE

Je constitue et j'envoie mes dossiers  
papier lorsque cela m'est demandé sur la  
fiche de candidature  
jusqu'au **lundi 2 avril**

Je classe mes candidatures par ordre de  
préférence  
du **vendredi 20 janvier**  
jusqu'au **jeudi 31 mai**

## TROISIÈME ÉTAPE

Je prends connaissance les jeudis 7,  
21 juin et le samedi 14 juillet de la  
proposition d'admission qui m'est faite  
sur **www.admission-postbac.fr** et j'y  
réponds avant 14 h 00 les mardis 12, 26  
juin, et le jeudi 19 juillet

Je dois participer à chacune des phases  
d'admission tant que je n'ai pas répondu  
« Oui définitif »

Je m'inscris  
calendrier variable suivant les  
établissements (écoles, lycées,  
universités...)

... et si je n'ai eu aucune proposition  
d'admission, je participe à la procédure  
complémentaire  
du **vendredi 22 juin**  
au **samedi 15 septembre**

## AIDE À L'ORIENTATION

Si j'envisage de préparer une Licence, je peux demander un avis ou un conseil (dispositif  
**d'orientation active - conseil pour votre L1**) à l'université en me connectant à son site (voir  
adresses au verso) dès le début janvier ou sur **www.admission-postbac.fr** à partir du 20 janvier 2012

Le conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre émettra un avis sur tous mes vœux de poursuite d'études

Quels que soient les conseils qui m'auront été donnés, je resterai libre de ma décision

Année scolaire 2011-2012	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
Information	A partir du jeudi 1 <sup>er</sup>									
Orientation active - (selon le cas)		A partir du 05 ou du 20								
Saisie des candidatures		A partir du vendredi 20		Jusqu'au mardi 20						
Envoi des dossiers papier					Jusqu'au lundi 2					
Classement des candidatures par ordre de préférence		A partir du vendredi 20				Jusqu'au jeudi 31				
Propositions d'admission (à 14 h 00)							jeudi 7 et jeudi 21	samedi 14		
Procédure complémentaire							A partir du vendredi 22			jusqu'au samedi 15
Inscription										

Tous les détails sont disponibles sur le portail **www.admission-postbac.fr** rubrique « Guide du candidat »